

OBJET : AUTORISATION DE DEFENDRE EN JUSTICE.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport :

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Le 27 Février 1980, Monsieur Claude BOURGAULT était victime d'un accident dans la rue de la Source dû, selon lui, à la présence non signalée sur la chaussée d'une plaque de béton.

Cette affaire, engageant la responsabilité civile de la Commune de Saint-Denis, a été transmise, comme il est d'usage, à notre assureur pour règlement.

Les parties n'ayant pu s'entendre quant au montant du dédommagement proposé à Monsieur BOURGAULT, celui-ci engage une action contre la Commune de Saint-Denis devant le Tribunal de Grande Instance.

Je vous demande de m'autoriser à défendre en justice dans cette affaire.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets le rapport aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

VC - le 9 Mars 1981
P/le Prefet, le Secrétaire Général
Signé : Michel Ceckobert
Pour copie certifiée conforme
P/le Prefet, le Chef de Bureau délégué
Jacques Lacoste,